



PAINTBALL

REGLEMENT INTERIEUR

1. ACCÈS AU TERRAIN

- Il sera demandé à chaque client (groupe ou individuel) de signer une acceptation de ce RÈGLEMENT INTERIEUR avant de débiter la partie.
- FT LOISIRS se réserve le droit de demander à ses clients leur carte d'identité.
- Chaque joueur déclare être en bonne condition morale et physique pour pratiquer le paintball.
- Une autorisation parentale est exigée (signée des parents ou tuteurs) pour les - 18 ans.
- Chaque joueur devra prévoir une tenue adaptée à la pratique du paintball : chaussures adéquates pour se déplacer sportivement (chaussures de marche ou basket), vêtements adaptés, etc.
- Bien que la peinture des billes soit lavable à l'eau, FT LOISIRS ne serait être tenu pour responsable de la dégradation ou salissure des vêtements des joueurs ou spectateurs durant la prestation.
- Les personnes ne pratiquant pas l'activité sont priées de ne pas gêner le déroulement de celle-ci et de rester derrière en retrait du lieu de l'activité.
- FT LOISIRS décline toute responsabilité pour vos affaires personnelles déposées sur le site, et sur les aires de parking ou à proximité dans les véhicules.
- La consommation excessive d'alcool n'est pas acceptée avant de jouer. Le taux d'alcoolémie maximum accepté est identique à celui en vigueur pour le code de la route.
- Les très jeunes spectateurs doivent rester, bien sûr, sous la surveillance de leurs parents. Ceux ci devront veiller à ce qu'ils ne ramassent, ni n'ingèrent de billes de peinture.

2. RESERVATION

La réservation est définitive après réception du montant total de location ainsi que les présentes conditions générales paraphées, datées et signées.

3. ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation à moins de 3 jours de la date prévue de location entraîne la perte pour le client de la somme versée lors de la réservation.

4. ANNULATION DU FAIT DE « FT LOISIRS »

En cas d'indisponibilité technique du matériel et /ou du guide, conditions climatiques défavorables, contexte sanitaire, « FT LOISIRS » peut être contraint d'annuler la location. Dans ce cas le client se verra proposer d'autres dates. Cependant, si aucun accord n'est trouvé l'organisateur s'engage à restituer les sommes versées.

5. SÉCURITÉ

Toutes les personnes s'engagent à respecter les Consignes de Sécurité affichées à l'entrée de la zone de jeu et données par le personnel pendant le briefing de départ. Ceci pendant toute la durée de l'activité.

En particulier :

- Port du masque obligatoire sur la zone de jeu.
- Interdiction de tirer sur une personne à bout portant (5 m).
- Mettre le bouchon du canon avant de quitter la zone de jeu et en cas d'arrêt de jeu (3 coups de sifflet).

6. SANCTIONS

FT LOISIRS se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité, les indications des arbitres et le présent règlement dans sa globalité. Elle ne pourra prétendre à aucun type de remboursement quel qu'il soit.

7. CONSCIENCE RESPONSABILITE

Dans le cadre de manifestation organisée par FT LOISIRS, je m'engage en toute conscience des risques encourus sur ma santé et les personnes m'accompagnant et décharge de toutes responsabilités en cas de dommages subis sans aucune exception ni réserve ou d'accident de quelque nature que ce soit et à assumer seul(e) les conséquences de cet acte / de mon choix. Je renonce donc à engager toute poursuite contre FT LOISIRS s'il survenait un accident. Je reconnais avoir pris connaissance des règles de sécurité exposés et accepte d'y participer en les respectant.

Tout incident ou accident survenant à l'un des participants ne saurait engager la responsabilité des organisateurs. Si, pour une raison quelconque, un participant venait à interrompre la randonnée avant son terme, il ne serait dû aucune indemnité ou réduction.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction au tribunal de Cayenne.

8. DROIT A L'IMAGE

N'autorise pas

Autorise :

FT Loisirs à utiliser mon image et celle des personnes de mon groupe ; En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise, FTLOISIRS à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'accès aux prestations de paintball de FT LOISIRS entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur (signature de la fiche ci-dessous). Il implique aussi l'acceptation des risques liés à cette activité. Toute personne qui viendrait à se blesser en enfreignant les principes de sécurité ne pourrait tenir pour responsable l'organisateur.

Nom et prénom :

Date : / / 2022

Signature :

